

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 12 novembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Eric ELKOUBY ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) : Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF
- Absent(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Nicolas MATT
- Rapporteur : Madame Christiane WOLFHUGEL

N° CP/2018/366 - 74030 - Aménagement de l'espace rural
Rénovation pastorale et reconquête des paysages - Proposition de prolongation du délai de validité d'une subvention

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de prolonger d'un an, à compter de la date de caducité prévue à l'article 1.7.2 du règlement financier, la subvention d'un montant de 17 392 € attribuée à la Commune de Plaine pour des travaux rénovation pastorale par délibération n° CP/2013/321 du 4 juillet 2016.

La date de caducité de cette subvention est donc reportée au 31 décembre 2019.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181112-lmc1121198-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 19/11/18